



**La communauté de communes MACS recrute :**

**Un surveillant de port (H/F)**

**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou adjoints administratifs**

**Cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs territoriaux**

Sous l'autorité hiérarchique du chef de service Port et Lac, le surveillant de port assure les pouvoirs de police dans le port où l'exécutif territorial est investi du pouvoir de police portuaire. Il est chargé de la mise en application du règlement de police du Port de Capbreton et du lac d'Hossegor (réglementation en cours).

**Missions principales :**

**Police du plan d'eau et police d'exploitation :**

- Faire appliquer le règlement particulier de police et les différentes réglementations sur la zone portuaire
- Informer les usagers des conditions de navigation afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour prévenir les accidents, avaries et abordages sur le plan d'eau
- Vérifier les titres d'assurances
- S'assurer du respect des règles d'amarrages des navires et bateaux
- Effectuer le placement des navires et bateaux en escale en collaboration avec le responsable du plan d'eau
- S'assurer qu'une aide aux équipages soit fournie en matière d'amarrage ou en cas de difficulté de manœuvre
- Constater et relever les infractions en applications du livre III du code des ports maritimes et des transports
- Rédiger et transmettre les procès-verbaux d'infraction à l'autorité administrative et/ou judiciaire
- Vérifier les dossiers déclaratifs avant escale et signaler les anomalies aux autorités compétentes
- Constater les occupations sans titre
- Visionner les caméras de vidéoprotection

**Police de la conservation du domaine public :**

- S'assurer que les navires et bateaux soient maintenus en bon état d'entretien, de navigabilité, de flottabilité et de sécurité
- S'assurer que les navires et bateaux ne causent à aucun moment et en aucune circonstance, des dommages aux ouvrages du port, aux autres navires et bateaux, à l'environnement et ne gênent pas l'exploitation du port

- Effectuer une mise en demeure du propriétaire ou de la personne qui a en charge le navire ou bateau afin de faire cesser tout manquement à ces obligations
- Prendre les mesures conservatoires nécessaires en cas de manquement
- Constater toute dégradation aux ouvrages du port
- Autoriser et faire respecter les prescriptions et mesures à prendre pour l'exécution des travaux dans le port
- Veiller au respect des règles de circulation et de stationnement des véhicules et des piétons dans la zone portuaire, telles que définies dans le règlement particulier de police
- Rédiger et transmettre les éléments de procédure à l'autorité administrative et/ou judiciaire
- Ramasser régulièrement les déchets flottants
- Gérer la collecte et le tri des déchets du port en vue de leur recyclage

#### **Prévention et lutte contre les sinistres et accidents :**

- Veiller à ce que l'avitaillement en hydrocarbures s'effectue exclusivement aux postes autorisés ou à la station réservée à cette opération
- Veiller à l'application des règles concernant l'usage du feu y compris les travaux à feu nu sur les navires ou bateaux
- Donner l'alerte, prendre les mesures appropriées en cas de sinistre et effectuer un rapport
- Requérir, en cas de sinistre, l'aide de l'équipage des navires ou bateaux et du personnel des établissements ou chantiers installés sur le port
- Proposer les plans portuaires de sécurité et notamment en matière de pollution
- Déclencher et mettre en œuvre les dispositions du plan portuaire de sécurité
- Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public portuaire

#### **Compétences et qualités requises**

- Normes techniques des installations portuaires
- Organisation du plan d'eau
- Code des transports et des ports maritimes
- Langage marin, connaissance des types de bateaux
- Spécificités et fonctionnalités des installations portuaires ; courants marins
- Outils bureautiques généraux (WORD EXCEL, POWERPOINT) et spécifiques (logiciel portuaire ALIZEE)
- Qualités rédactionnelles et connaissances des procédures propres au domaine portuaire
- Règlement particulier de police et d'exploitation
- Règles de circulation dans la zone portuaire
- Règles environnementales en matière de déchets et de matières dangereuses
- Qualités relationnelles
- Techniques d'évaluation de situation, de gestion des conflits et de résolution des problèmes
- Sens du service public
- Intégrité
- Discrétion
- Rigueur
- Qualités d'écoute
- Autonomie
- Notions de langues étrangères

### Conditions et contraintes d'exercice des missions :

- Attestation de formation sur la théorie et la pratique de la police délivrée par le CNFPT conformément à l'article R 5331-12 du code des transports pour assurer les fonctions de surveillant de port
- Fonctionnaire assermenté ; agrément par le procureur ou la procureure de la République
- Application des pouvoirs de police portuaire
- Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Travail les week-end et jours fériés
- Travail et organisation du temps en binôme avec le chargé de clientèle
- Permis bateau obligatoire

### Informations sur le poste :

Poste à temps complet, rémunération statutaire et régime indemnitaire, à pourvoir au **1<sup>er</sup> juin 2024**

Merci d'adresser votre candidature (Lettre de motivation + CV) avant le 3 mai 2024 à l'attention de Monsieur le Président de MACS : [contact@cc-macs.org](mailto:contact@cc-macs.org)

Renseignements service ressources humaines : Aurélie Cros / Bernadette Landes